



Octobre 2024

Madame,
Monsieur,

Nous venons d'achever notre examen annuel des demandes de remboursement et des dépenses du régime d'assurance pour soins dentaires et pour soins de santé destiné aux personnes retraitées. Comme le secrétaire général l'avait annoncé en octobre 2020 et comme nous l'avons indiqué dans le numéro de décembre de *Connex*, l'exécutif du Conseil général a approuvé des augmentations annuelles de 13,7 % des primes que versent les personnes retraitées cotisant au régime, afin que celui-ci puisse être autofinancé d'ici 2025. Pour vous donner une idée de ce que le régime finance, voici des données chiffrées sur les demandes de remboursement effectuées à ce jour pour l'année 2024 :

- Demandes traitées :	82 256
- Remboursement moyen :	29,96 \$ par demande
- Montant total des remboursements :	2,5 M\$
- Montant prévu des remboursements en 2024 :	4,5 M\$

Primes en 2025

Nous pouvons confirmer que les estimations effectuées en 2020 se sont avérées exactes et que le régime s'autofinancera en 2025. La dernière augmentation de 13,7 % aura lieu en 2025. Les primes majorées seront annoncées dans *Connex* avant la fin de l'année 2024 et s'appliqueront à votre versement mensuel de pension de janvier 2025. Voici les primes qui seront en vigueur en 2025 :

Personne seule : 114,78 \$ par mois (plus taxes, le cas échéant);

Famille : 231,51 \$ par mois (plus taxes, le cas échéant).

Augmentations futures

L'analyse réalisée par les conseillers en avantages sociaux du régime montre qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, les augmentations annuelles des primes d'assurance pour soins de santé et soins dentaires seront plus faibles. Elles devraient correspondre au taux d'inflation du prix des médicaments, qui se situe actuellement dans une fourchette de 6 à 8 %. En 2025, le Centre d'avantages sociaux procédera à une analyse plus approfondie pour étayer sa recommandation à l'exécutif du Conseil général et il élaborera une nouvelle stratégie pluriannuelle afin d'offrir plus de certitude à nos personnes retraitées.

Veillez agréer, madame, monsieur, nos salutations les plus cordiales.

Le Centre d'avantages sociaux de l'Église Unie